



Analyse du Sgen-CFDT de la circulaire de rentrée 2011

3 points demandent une attention particulière :

Le conseil pédagogique :

Le conseil pédagogique n'est réellement cité qu'une seule fois et dans le seul but de valoriser le rôle du chef d'établissement. Aucune référence n'est faite aux personnels, aux équipes pédagogiques, à leur projet et aux missions du conseil pédagogique. Or pour le Sgen-CFDT, le conseil pédagogique devrait être cité comme le cœur de la démarche des évolutions et des innovations des établissements. Rien n'est dit sur le rôle du conseil pédagogique dans la mise en place de l'accompagnement personnalisé, dans l'élaboration collective de modalités propres à l'établissement et le partage des tâches dans la validation des livrets personnels de compétences, dans la mise œuvre de projets et d'innovations ni sur son rôle dans les établissements Clair.

L'innovation et l'expérimentation :

La seule perspective un peu positive que veut donner cette circulaire est l'ouverture à l'innovation et à l'expérimentation par le recours permanent à l'article 34 de la loi Fillon. Mais cette référence incantatoire masque difficilement l'incapacité de faire évoluer le système éducatif dans le cadre d'une diminution drastique des moyens du service public. De plus, l'utilisation de cet article 34 est mentionnée à plusieurs reprises : pour l'autonomie des établissements, le programme clair, les Ers et les internats d'excellence, toujours pour mettre en avant les innovations décidées nationalement... Un bilan des expérimentations en cours serait aujourd'hui indispensable pour juger des résultats et envisager ou non le maintien de certains dispositifs.

Les mesures relatives aux territoires :

internats d'excellence ERS, Eclair....

Ces dispositifs sont pour le moins critiquables.

Rien ou pratiquement rien n'est dit sur les Zep et l'Education prioritaire et l'avenir de leurs personnels.

Les « internats d'excellence » issus du plan banlieues sont des solutions pour quelques élèves des quartiers défavorisés. Ils coûtent cher et ne règlent en rien les problèmes globaux connus par les population des territoires défavorisés.

Les ERS décidés par le Président Sarkozy ont montré leurs limites voire leur caractère inadapté. Ces établissements dits de « réinsertion » sont en fait des établissements d'exclusion qui n'offrent pas de solution viable aux phénomènes de violence.

Seul le projet pédagogique sportif est mis en exergue alors qu'une activité physique artistique permet tout autant de développer des habiletés et des qualités semblables sans oublier la créativité. L'équation sport = respect des règles = intériorisation des règles sociales n'a rien d'automatique et le sport peut même exacerber l'agressivité.

La **loi sur l'absentéisme** comme la **circulaire « sanctions »** (citées dans la circulaire de rentrée) constituent des mesures stigmatisantes pour les les élèves des quartiers et leurs familles.

Au regard des solutions proposées, si l'idée de développer les internats peut avoir notre accord, concernant l'ensemble des élèves et même des élèves difficiles **nous préférons la mise en place d'internats de proximité ou de respiration** (comme en Ile et Vilaine) non évoqués ici.

Pour le programme Eclair, il nous faudra attendre la circulaire spécifique dont **nous souhaitons une élaboration concertée** avant de donner notre avis. Nous souhaitons que les nouvelles directives sortent de l'expérimentation sous la contrainte et montrent un peu de confiance et de respect envers les personnels.

Si ce dispositif **créé au départ pour répondre à la violence** a évolué dans les mots vers un **objectif d'innovation**, nous attendons aussi de mesurer la réalité concrète de cet objectif louable. L'extension aux écoles semble plus plaquée que construite. On fait encore référence à « l'établissement ».

Ce programme ne doit pas menacer l'éducation prioritaire mais au contraire contribuer à son évolution. Dans cet objectif, la dimension territoriale est indispensable. Elle doit se traduire par des liens renforcés avec les collectivités territoriales, les travailleurs sociaux, les associations. Or rien n'est dit en ce sens et la circulaire semble refermer ces établissements sur eux-mêmes, sans relation avec les communes et leur PEL. Les enseignants sont de fait enfermés dans une bulle « Education » sans liaison avec leur territoire et les autres acteurs éducatifs locaux.

Remarques particulières à certains paragraphes de la circulaire :

Socle commun et programmes :

Non, les programmes de 2008 ne sont pas conçus pour l'acquisition du socle commun. Ce sont des programmes qui prétendent viser les « fondamentaux », se révèlent encyclopédistes et mécanistes et ne sont en fait qu'élitistes, ce que sous-entend la phrase sur les enfants intellectuellement précoces. Chacun sait que la pédagogie différenciée est d'un maniement très difficile et que les suppressions de postes ne vont pas aider à son développement. L'aide personnalisée permet de prendre en charge quelques élèves, mais sa mise en œuvre dans des journées trop longues et sur des modalités trop contraintes limite fortement sa portée. Quant aux stages de remise à niveau, nous persistons à penser que les élèves à qui ils sont proposés auraient surtout besoin de rythmes de progression et de vacances éducatives accessibles !

Encadré sur les manuels scolaires : Il est destiné à rassurer les éditeurs et ne tient pas compte des outils numériques. De plus, il nie le paragraphe précédent et la nécessité des échanges et du partage autour des outils conçus par les enseignants. La référence à « l'esprit et la lettre » des programmes de 2008 ne peut avoir notre accord.

Prévention de l'illettrisme :

Il est curieux que l'on parle de "prévention de l'illettrisme" pour des élèves, connaissant la définition du mot que donne l'agence nationale de l'illettrisme :

"Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle d'**illettrisme**.

Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, et avec les formations de base dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme."

L'école est le lieu où se noue le rapport à l'écrit, il faut donc parler de l'apprentissage de la langue, parlée et écrite.

Il faudrait traiter le cas des élèves nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue : le français est pour eux une langue étrangère et leur langue de scolarisation qu'ils doivent acquérir, ce qui nécessite une organisation particulière.

Est-ce vraiment en surchargeant les classes maternelles, en diminuant la scolarisation précoce qu'on travaillera mieux sur la phonologie ... quel décalage entre l'affichage et la réalité !

La cérémonie de fin d'année : outre que l'on doute que cela motive les élèves pour lire pendant l'été, on peut s'étonner qu'on n'aille pas au bout de la démarche, restaurer la distribution des prix ! Les rédacteurs auraient tout de même un peu conscience du parfait ridicule de la situation ?

Plan sciences :

certes développer une culture scientifique est un enjeu majeur, mais l'aborder en premier par « L'entraînement aux techniques opératoires ainsi que l'acquisition d'automatismes » est un contresens pédagogique majeur. Les enfants feront l'effort d'acquérir ces outils s'ils voient le sens de leur travail, seuls ceux qui disposent des codes sociaux adéquats transmis par leur environnement accepteront de faire un effort important pour quelque chose qui ne prendra du sens que plus tard. Et on se plaindra de ne pas parvenir à les intéresser !

Vouloir appuyer cette démarche par une référence à « la main à la pâte » est purement et simplement une escroquerie !

La sensibilisation précoce à la première langue vivante se heurte à l'absence d'obligation de moyens.

L'outil numérique sera utile dans la mesure où il démultiplie les vecteurs de communication, mais c'est faire fausse route que de vouloir y recourir en substitution de la relation humaine. Apprendre une langue, c'est d'abord vouloir communiquer et si on peut communiquer via le numérique, on ne communique pas plus avec l'ordinateur qu'avec une pioche ! Mais évidemment pour afficher un développement des langues pendant qu'on licencie les intervenants, il faut bien trouver quelque chose à dire !

Ce paragraphe semble ignorer le contexte plurilingue dans lequel vivent les élèves aujourd'hui. Il est à la fois confus et contradictoire : s'agit-il de développer les compétences plurilingues des élèves ou d'imposer l'apprentissage de l'anglais ?

Livret de compétences :

Oui, il faut un livret bien fait, outil quotidien qui permet à chacun, élève, enseignant, famille de suivre la progression et donc d'améliorer les apprentissages. Mais dans sa conception, il faudra écouter les remarques des collègues et au préalable il faudrait que le livret et le programme sur lequel il s'appuie soit cohérents. Nous ne pensons pas que ce soit le cas, actuellement le livret est plus une attestation qui n'aide guère à l'acquisition des connaissances et compétences et représente une charge de travail sans grand intérêt parce que trop déconnectée des acquisitions. Enfin on est heureux de lire dans la circulaire que les contrôles et évaluations doivent porter sur des notions connues de l'élève ! Heureusement qu'on recrute à bac + 5 pour que le ministère puisse oser une théorie pédagogique aussi avant gardiste !

Evaluations nationales :

Le ministère persiste à dire tout le bien qu'il pense de son dispositif. De fait il persiste aussi à ignorer toutes les critiques qui lui ont été faites, au premier rang desquelles la confusion entre une évaluation du système pour en améliorer le pilotage et une évaluation pédagogique destinée à aider le travail en classe. Tant que cette ambiguïté n'aura pas été levée, force est de penser qu'elle est voulue et qu'en fait, derrière un argument d'utilité pédagogique et l'alibi du pilotage, on cherche surtout à imposer une conception rétrograde des apprentissages(celle qui fonde les programmes 2008 dont on sait qu'ils ne convainquent personne) !

Nous sommes opposés à la perspective d'en rajouter en fin de 5e. Malgré les dénégations du ministère, elles serviront tôt ou tard à l'orientation des élèves dans un contexte politique de destruction de la scolarité obligatoire commune.

Continuité CM2/6e :

Si les programmes s'intégraient réellement dans une démarche d'acquisition du socle commun et si le livret de compétences était crédible, c'est sur eux que s'appuierait principalement cette continuité bien nécessaire. Or il n'en est pas question sauf pour le PPRE passerelle... que doit-on en conclure ?

Commission de liaison : Accord sur cette innovation mais quelle est sa composition et sur quel temps de travail se fera le... travail ?

L'élaboration des PPRE passerelles

Contradiction encore entre la conception bi-disciplinaire des PPRE confiée à des professeurs de collège de math et français alors que le PPRE vise la réussite globale de l'élève et nécessite donc la prise en compte de toutes les dimensions de l'apprentissage inscrites dans le socle commun.

Accompagnement personnalisé : pourquoi le limiter au collège aux élèves de sixième ? En fait c'est un recyclage des heures d'aide au travail personnel mais s'il concerne tous les élèves, il nécessitera quand même des moyens d'un autre ordre. Il devrait être étendu à toutes les classes. Ce n'est pas mis en perspective. Quant aux recours aux enseignants du primaire ou des SEGPA, c'est bien joli sur le papier, mais cela se fait sur quel temps et quel financement ?

Il serait aussi souhaitable d'envisager la mise en place rapide du tutorat au collège dont il n'est rien dit.

Accompagnement éducatif : là encore quel écart avec la réalité ! D'une part sur les financements réels, d'autre part sur la variété des activités proposées puisqu'on sait bien que le peu de moyens restant a été très fortement orienté vers l'aide aux devoirs.

La pratique musicale, facteur de réussite scolaire : Cet encadré ne doit pas figurer dans le paragraphe de l'accompagnement éducatif : le professeur de musique fait pratiquer la musique dans le cadre de son enseignement. D'autre part, la pratique de la musique comprend le chant, mais aussi la pratique instrumentale.

Le tutorat : Il semble qu'il y ait une confusion entretenue sur la personne du tuteur. Il serait souhaitable de rappeler l'arrêté concernant l'indemnité et que chaque établissement dispose effectivement de la dotation utile. La réalité du tutorat pour l'année 2010-2011 est quasi inexistante. Le tutorat doit être proposé à chaque élève : ce rappel serait utile.

Renforcer les dispositifs au service de la réussite scolaire :

Pourquoi des internats " d'excellence" ? Des internats pour tous les élèves qui en ont besoin, quel que soit leur niveau scolaire, si c'est bien une prise en charge de cet ordre qui est utile.

ERS Il faudrait proposer des conditions de vie qui permettent le retour sur soi, la prise de conscience, la remobilisation, et un projet motivant l'apprentissage scolaire.

Seul le projet pédagogique sportif est mis en exergue alors qu'une activité physique artistique permet tout autant de développer des habiletés et des qualités semblables et davantage encore la créativité. L'équation sport = respect des règles = intériorisation des règles sociales n'a rien d'automatique et le sport peut même exacerber l'agressivité.

Préfet des études :

Accord sur le recentrage des missions des préfets si c'est vraiment le cas et donc si la circulaire annoncée ne dit pas le contraire par la suite. Il faudrait y ajouter le suivi des décrocheurs mais moins il y aura de missions mieux cela vaudra.

Handicap :

La circulaire de rentrée a pris l'habitude (bonne) d'aborder la scolarisation des élèves en situation de handicap. Pour autant on ne peut être satisfait. Il n'est nullement indiqué comment le ministère compte y arriver, à l'exception de prôner « la personnalisation et la fluidité des parcours de formation » Pas un mot sur les moyens qui permettraient de concrétiser ces bonnes intentions : la formation des enseignants, la professionnalisation des accompagnants, l'accessibilité des locaux et des outils d'apprentissage. Le Ministère attend sûrement les propositions du sénateur Blanc chargé par le président de la République d'une mission « sur les voies et moyens d'une amélioration de la scolarisation des enfants handicapés »!

Formation des enseignants :

Le bref passage sur la FDE ne peut pas être amendé : il se contente d'affirmer que le dispositif mis en place pour les stagiaires à la rentrée 2010 sera maintenu en l'état, les « améliorations » préconisées étant l'in vraisemblable « stage d'accueil (...) d'au moins cinq jours avant la rentrée » (encadré par quels personnels ? Rémunéré comment pour les stagiaires ? ...), ou l'incitation des chefs d'établissement à soigner tout particulièrement l'accueil des stagiaires.

Une fois de plus le MEN fait porter à d'autres la totale responsabilité du désastre - ce sera de la faute des services, des chefs d'établissement, des équipes d'enseignants, etc. si les stagiaires ne sont pas bien), sans proposer la moindre mesure nouvelle du type décharge de service pour les stagiaires et pour les tuteurs.

numérique : tout est à revoir

Le meilleur moyen de dégoûter les collègues est d'imposer ENT et cahier de textes numériques dans une perspective uniquement administrative. Rien sur les espaces collaboratifs ; les innovations ne sont valorisées qu'en terme d'équipement... Les visions restent strictement disciplinaires alors que l'hypertexte baigne notre quotidien....

Partie 3

Innover, expérimenter et évaluer : « le premier degré reste encore trop à l'écart de cette dynamique » nous dit-on ! On ferait bien de s'interroger sur les raisons de cet état de fait ! Quand on demande à des enseignants de travailler dans un carcan étroitement surveillé par la hiérarchie, quand on spolie la grande majorité des collègues des marges d'initiative qui leur étaient pourtant garanties dans les textes sur la mise en œuvre de l'Aide Personnalisée à l'École, comment peut-on sérieusement les appeler à l'innovation ?

Le propos est intéressant mais là encore tellement loin de la réalité vécue !

L'autonomie de l'établissement est affirmée comme un fait acquis mais c'est au chef d'établissement qu'il revient de développer l'autonomie pédagogique de l'établissement ! Le conseil pédagogique est cité une fois mais pas les personnels encore moins les équipes ni le projet.

Assouplissement de la carte scolaire :

L'attractivité devrait reposer sur une répartition équitable des options.

Seuls sont mis en réseau, semble-t-il, les établissements en difficulté : on est vraiment dans les soins palliatifs suite à une situation générée par la suppression de la carte scolaire. C'est l'enseignement à 2 vitesses assumé.

Lycées en réseaux

Ce serait une excellente idée si là aussi elle repose sur une même attractivité des lycées du réseau. Mais rien n'est dit sur le partage équitable des options et spécialités. Encore une mesure pour faire mine de...

Garantir un cadre de travail plus serein

"garantir un cadre de travail serein" serait déjà bien.

Le paragraphe commence par une phrase de portée générale qui mériterait un développement mais la phrase suivante rétrécit la problématique à l'observance par l'élève des règles de civilité et de politesse. Le texte semble privilégier la soumission plutôt qu'une réelle éducation qui ne se borne pas à des leçons théoriques, mais se fonde sur la pratique et les exemples que l'élève doit trouver dans le fonctionnement même de l'école : respect mutuel parents-personnels de direction-enseignants- vie scolaire, équipes d'entretien et d'accueil par exemple Plutôt qu'être dans une posture défensive ("lutter contre") il faudrait insister sur un fonctionnement d'établissement qui ne permettent pas les dérives discriminatoires

Associer dans un même paragraphe cadre de vie serein et sanctions laisse penser que les sanctions garantissent un climat serein. C'est en amont de la sanction que se travaille le climat d'un établissement. Les mesures répressives ne peuvent suffire pour définir une politique éducative.

Plutôt que de concentrer la formation sur les équipes mobiles de sécurité (EMS) qui ont un rôle post traumatique, il serait plus utile de mettre en place des formations établissement sur la prévention des conflits et la gestion de crise.

Développer l'éducation artistique et culturelle

C'est dans ce paragraphe que devrait figurer l'encadré sur la pratique musicale.

Si des pratiques artistiques peuvent être proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif : elles concernent aussi les arts plastiques qui sont pourtant omis dans la circulaire, ainsi que les pratiques physiques (danses, arts du cirques...) et musicales (chorales ou instrumentales).

Le dispositif de l'accompagnement n'est pas pérenne dans son financement. Toutes ces pratiques ont vocation à s'inscrire dans le projet d'école ou d'établissement car elles permettent la réussite des autres apprentissages par les compétences transversales qu'elles développent.

Développer la pratique sportive

Il est dit dans ce paragraphe à la fois qu'il faut réaffirmer le caractère sportif de l'AS et diversifier l'offre d'activités sportives et aussi permettre aux jeunes de mieux se connaître, de développer toutes leurs capacités et de lutter contre les effets de la sédentarité comme le surpoids et l'obésité.

Or, ce n'est pas le caractère sportif de l'activité qui permet de développer cela, mais l'activité motrice qui se rencontre aussi dans des activités physiques artistiques non sportives telles que la danse (sous toutes ses formes), les arts du cirques, l'acrosport et dans les activités d'entretien et de développement de soi qui suscitent l'intérêt des élèves (step, musculation, relaxation, taïchi, yoga..)

Le titre devrait être : Développer la pratique des activités physiques (sportives et artistiques, d'entretien et de développement de soi) .

Cours le matin, sport l'après midi

une expérimentation à étendre nous dit-on. Mais est ce une expérimentation ? On peut en douter puisqu'aucune précision n'a été fournie sur ce qu'on expérimente vraiment : que les programmes peuvent rentrer dans le seul temps du matin ? Quelles sont les contraintes matérielles pour les établissements ? Que les élèves sont satisfaits de cette organisation ? Et puis étendre ... on peut se poser des questions sur la capacité matérielle à faire fonctionner une classe sur ce modèle, mais plusieurs ou toutes les classes ... poser la question, c'est répondre !

Ce dispositif est lié à la démarche ministérielle sur les rythmes. Celle ci est elle même bien opaque ! Quel enseignement en tirer pour le futur des projets gouvernementaux ?

Dialoguer avec les parents

La phrase " les familles doivent être mieux accompagnées pour suivre la scolarité de leurs enfants " ne met pas les parents à leur juste place de co-éducateurs : elle laisse percer une condescendance...